

Séminaire « *EXTRÊME PAUVRETÉ ET DROITS DE L'HOMME* »



Photo de famille

Cotonou du 5 au 6 Septembre 2016

RAPPORT GENERAL DU SEMINAIRE SUR L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LES DROITS DE L'HOMME:

Dans le but de faire connaître les Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et le manuel "***Faire des droits de l'homme une réalité pour les personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté***", Franciscains International a organisé en collaboration avec Franciscains-Bénin un séminaire du 05 au 06 septembre 2016, au Foyer des marins à Cotonou. Ce séminaire a réuni divers acteurs: Responsables d'écoles, autorités religieuses, têtes couronnées, organisations de la société civile autour du thème «***Une éducation pour tous: Le droit à l'éducation des personnes vivant en extrême pauvreté au Bénin***»

Madame Enka Papa chargée du programme Afrique au sein de Franciscain International est intervenue pour rappeler les axes d'intervention de Franciscains International qui sont entre autres la promotion des Droits de l'Homme et le plaidoyer pour les marginalisés auprès des différents Etats d'Afrique, d'Europe et d'Amérique. Créée en 1989, cette O.N.G. élabore à cet effet, des programmes régionaux et des descentes sur le terrain pour des contacts directs. Au Bénin, Franciscains International est relayée dans ses actions par Franciscains-Bénin et œuvre pour le renforcement des capacités de ses partenaires. A propos du présent séminaire, Madame Enka a posé la problématique de l'extrême pauvreté et défini à cet effet les objectifs des présentes assises à savoir :

- Faire des échanges et partages, afin de comprendre les approches de l'extrême pauvreté par les droits de l'Homme ;
- Identifier des actions concrètes pour que les enfants aient accès à une éducation de qualité.

Elle a ensuite présenté à l'assistance une projection vidéo de dix minutes intitulée : « Faire des Droits de l'Homme une réalité pour les personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté ». A l'issue de cette projection, l'oratrice a demandé aux participants de se prononcer sur ce qui a retenu leur attention dans les images visionnées. Au nombre des réponses fournies, on peut retenir ce qui suit :

- L'autonomisation des communautés doit être appuyée par des piliers venant du Gouvernement ;
- La pauvreté présentée comme étant le fruit de l'injustice. Elle provient du non partage équitable des fruits du travail des populations ;
- L'expression : « Les Droits de l'homme ne se réclament pas à genoux, mais debout ;
- L'extrême pauvreté a sa base dans l'ignorance de nos droits et devoirs, car on ne sait à qui s'adresser ;
- Une fille s'est vue refusée l'accès à un emploi en raison de son lieu de provenance ;
- Une femme a déclaré, s'agissant de ses enfants : « Ils deviendront quelqu'un demain. J'ai espoir ». Ce qui fait dire que le manque d'instruction est un facteur important dans la violation des droits de l'homme ;
- Enfin, certains participants ont été touchés profondément par la précarité dans laquelle les populations végètent dans le documentaire.

Après ces commentaires, les participants ont été conviés à des exercices en groupes tirés de deux réflexions faites par feu Nelson MANDELA :

- Groupe 1 : "Eradiquer la pauvreté, ce n'est pas un geste de charité, c'est un acte de justice. C'est la protection d'un droit fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente". Nelson MANDELA.
- Groupe 2 : " Comme l'esclavage ou l'apartheid, la pauvreté n'est pas naturelle. Elle est produite par l'homme et peut être surmontée et éradiquée par les actions des êtres humains". Nelson MANDELA.

La remontée des travaux en groupes a donné les résultats ci-après :

- ✓ Selon les membres du groupe 1, nous sommes arrivés à une extrême pauvreté parce qu'il y a une injustice dans la répartition des ressources à plusieurs égards. Toute contribution au mieux-être d'une communauté est une réparation de cette injustice.
- ✓ L'Etat doit garantir la répartition équitable des biens. Par conséquent, les réalisations au profit des pauvres relèvent de leur droit et non une faveur. C'est le droit de la communauté de pouvoir vivre décemment (on

ne doit pas toujours se faire accompagner de la presse pour s'exhiber ou se faire connaître) ;

- ✓ Il faut bien connaître les droits de l'homme pour éradiquer la pauvreté ;
- ✓ Eradiquer la pauvreté, c'est rétablir la justice ;
- ✓ La citation que nous commentons nous amène à faire référence à trois principes de la D.S.E. que sont :
 - Le respect de la dignité humaine ;
 - Le bien commun ;
 - L'universalité des biens de la terre. Ceci signifie que les hommes en sont les intendants et non les propriétaires ;
- ✓ L'éradication de la pauvreté doit être une obligation pour tous ;
- ✓ Les dirigeants ont l'obligation d'aider les communautés à l'auto-prise en charge ;
- ✓ Enfin, la présente citation de Nelson MANDELA renvoie à une expression du téléfilm projeté : « Les droits de l'homme se réclament debout et non à genoux ». Ce n'est donc pas la charité qui permettra d'éradiquer la pauvreté, mais plutôt le travail.

Le deuxième groupe quant à lui, retient que :

- ✓ L'homme n'étant pas un animal, l'ignorance devrait être changée par les gouvernants ;
- ✓ On ne naît pas pauvre. Ainsi donc, par nos actions concertées, nous pouvons changer la situation. L'esclavage et l'apartheid en sont des exemples ;
- ✓ La mauvaise gouvernance ainsi que la mauvaise répartition des biens ne font qu'empirer la pauvreté : Tout homme naît riche, doté de prérogatives. La pauvreté est un élément étranger à l'homme, elle est créée par l'homme lui-même. La pauvreté est une forme d'esclavage ;
- ✓ Ensemble, nous pouvons lutter contre la pauvreté ;
- ✓ Le système politique doit pouvoir être fort dans les actes ;
- ✓ La mobilisation et l'organisation sont les moyens qui nous permettront d'atteindre l'objectif commun, celui d'éradiquer la pauvreté

Après la présentation des résultats de réflexions en groupes, les participants ont ajouté que :

- Nous sommes tous égaux et avons droit à la répartition équitable des biens de la terre. D'où l'importance d'interpeler le Gouvernement car il faut être juste par rapport à la richesse nationale. En somme, il faut :
 - Une bonne gouvernance ;
 - La répartition équitable des biens ;
- Les pauvres doivent connaître leurs droits et lutter pour leur respect. L'extrême pauvreté ne fait pas partie de l'essence de la personne humaine. Par conséquent, les hommes peuvent encore espérer le meilleur.
- L'action de l'homme peut permettre de bannir les systèmes d'injustice tels que l'infanticide rituel des enfants dits sorciers et la mauvaise gouvernance.

Appelés à montrer la différence entre la pauvreté et l'extrême pauvreté, les participants ont répondu comme suit :

Le pauvre en général, ce n'est pas celui qui manque du nécessaire, mais celui à qui manque quelque chose et non tout. Le pauvre dispose du minimum pour survivre. Ainsi donc, la pauvreté n'est pas synonyme de la misère. En milieu religieux, la pauvreté professée est évangélique, c'est-à-dire se contenter du nécessaire et se départir du superflu, de l'opulence. Mais la pauvreté n'est pas que matérielle, elle est aussi spirituelle. On retient en somme que la pauvreté a quatre dimensions : matérielle, spirituelle, sociale et même intellectuelle.

Quant à l'extrême pauvreté, elle est synonyme de misère. C'est le cas par exemple des familles sans domicile fixe, des enfants incapables d'aller à l'école, faute de moyen, d'infrastructure. Ainsi donc, la personne en situation de pauvreté extrême, c'est celui à qui il manque tout, celui qui est incapable de se procurer le minimum vital. L'extrême pauvreté entraîne la mise en cause de la dignité humaine, le pronostic vital de la personne humaine est engagé : cas d'enfants incapables de suivre les cours parce que tirillés par la faim ou exclus faute de moyen pour payer la scolarité.

Après les réponses des groupes, Madame Enka est intervenue pour faire la synthèse. Selon l'O.N.U. dit-elle, ***la pauvreté est la condition dans laquelle se trouve l'être humain privé de manière durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix de la sécurité et du pouvoir nécessaire pour jouir d'un***

niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, économiques, politiques et sociaux. Quant à l'extrême pauvreté, elle est un phénomène englobant la pauvreté monétaire, la pauvreté du développement humain et l'éducation sociale lorsque l'absence prolongée des sécurités de base affectent simultanément plusieurs domaines de l'existence, compromettant gravement les chances d'exercer ou de reconquérir ses droits dans un avenir prévisible.

Une fois ces précisions apportées, il a été procédé à la présentation des Principes Directeurs à travers le manuel élaboré à cet effet et qui se résume en cinq points fondamentaux que sont :

- 1- Le cercle vicieux de la pauvreté extrême ;
- 2- Pourquoi les Principes Directeurs sont-ils importants ?
- 3- Les objectifs du manuel ;
- 4- Le processus de l'élaboration ;
- 5- Le contenu du manuel.

Les activités de l'après-midi ont repris à 14h30 avec les travaux en groupes qui se sont focalisés sur l'élaboration du plan d'action. Les travaux de la journée ont pris fin à 19 heures.

La journée du 06 septembre a débuté par la présentation de la synthèse des travaux de la veille.

Synthèse des réflexions en Atelier sur l'accès à l'éducation des plus pauvres au Bénin

Les résultats des travaux de groupes sur l'état de réalisation du droit à l'éducation des plus pauvres se présentent comme suit :

| Axe 1 : Connaitre | | |
|---|--|---|
| <p>1- Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les plus pauvres dans le domaine de l'enseignement ?</p> <p>- Les plus pauvres ont des difficultés d'accès à</p> | <p>2- Est-ce que des efforts ont déjà été entrepris pour les résoudre ?</p> <p>OUI, des efforts ont été déjà entrepris aussi bien par l'Etat que par les OSC pour résoudre certaines difficultés. Il s'agit de :</p> | <p>4- Dans quels domaines les personnes ont-elles le plus besoin d'aide ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation des enfants à l'école; - Appui en fournitures scolaires, au paiement des frais de scolarité, à l'alimentation et aux soins de santé à |

| | | |
|---|---|---|
| <p>un enseignement de qualité à cause des infrastructures insuffisantes et inadéquates, l'insuffisance de mobilier scolaire, l'insuffisance d'enseignants qualifiés, l'incapacité d'assurer les couts liés à la scolarisation des enfants...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mauvaise gestion du patrimoine des écoles - Non maitrise des curricula par les enseignants - Le recrutement politisé et fantaisiste des enseignants - Les grèves répétées des enseignants - Insuffisance de la formation continue des enseignants - La répartition non équitable des ressources affectées à l'éducation <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants des plus pauvres ont des difficultés pour finir le cycle d'enseignement de base parce qu'ils sont le plus exposés au travail forcé, à la traite des enfants, au mariage des enfants, à l'exploitation sous toutes ses formes, aux violences à l'école... - Les enfants des plus pauvres ont faim à l'école à cause des moyens financiers limités de leurs parents - Les plus pauvres sont confrontés au besoin de la main d'œuvre infantile | <ul style="list-style-type: none"> - La décision de la gratuité de l'enseignement primaire pour tous les enfants et l'exonération du paiement des frais de scolarité pour les filles au secondaire ; - L'élaboration et la mise en œuvre du PDDSE - La construction des infrastructures scolaires - L'élaboration des textes réglementaires sur l'éducation (le code de l'enfant) - la signature de la convention internationale - Ratification des accords internationaux - Recrutement et la formation des enseignants - La mise à disposition des enseignants volontaires - La promotion de l'éducation de seconde chance à l'intention des enfants exclus du système conventionnel - La distribution gratuite des manuels scolaires et cahiers d'activité aux écoliers du primaire ; - La mise en place de cantines scolaires par endroits ; - Grâce à l'appui des ONG, des bourses sont offertes aux étudiants, certains enfants sont parrainés; - Les subventions apportées aux écoles <p>3- Si oui, avec quels résultats ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les résultats sont mitigés avec une augmentation de filles dans les | <p>l'école...);</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'infrastructures scolaires ; - Dotation des écoles en matériels didactiques, - Alphabétisation des adultes ; - Création d'activités génératrices de revenus - Accompagnement social personnalisé des parents - Dotation des écoles en enseignants compétents - Mise à disposition des bourses scolaires et universitaires aux plus pauvres - Accompagnement professionnel des jeunes |
|---|---|---|

| | | |
|--|--|--|
| <p>pour les travaux domestiques, les travaux champêtres et les activités génératrices de revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils ont des difficultés d'intégration dans les organes de gestion de l'école et de participation aux prises de décision dans le système éducatif - Les enfants des pauvres sont victimes de discrimination et de stigmatisation - Ils ont le plus souvent de mauvaises performances scolaires | <p>écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les effectifs pléthoriques dans certaines écoles ➤ Il y a encore des milliers d'enfants qui ne sont pas inscrits ➤ Beaucoup d'enfants n'arrivent pas à achever le cycle de base ➤ Mise en place tardive des subventions insuffisantes avec quelques fois leur mauvaise gestion. | |
|--|--|--|

Axe 2 : Mobiliser, renforcer les moyens d'agir, pour rendre ce droit effectif

| | | |
|---|---|--|
| <p>1- Qui mobiliser ?</p> <p>Tous les acteurs du système à divers niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants - Les parents - Les enseignants - Les APE - Les élus locaux - Les ministères sectoriels et leurs structures déconcentrées - Les leaders d'opinion au niveau local (les maires, les chefferies traditionnelles, les têtes couronnées) - Les OSCs (ONG, les PTF, associations de développement, les | <p>2- Comment ?</p> <p>La mobilisation se fera à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sensibilisations de proximité et les émissions radiodiffusées - Les actions de communications à travers des réunions, des ateliers, des affiches, - Les actions de plaidoyer - L'organisation d'actions concertées par les acteurs de la société civile - La création des alliances avec les acteurs sur l'exigibilité des droits à l'éducation - le développement de partenariats | <p>3- Quelles sont les difficultés que l'on pourra rencontrer, comment pourrions-nous les dépasser ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les difficultés : - Résistance de l'Etat aux plaidoyers - Insuffisance des ressources financières - la non mise en application des textes et décisions en faveur de l'accès à l'éducation pour tous - Manque de motivation de certains acteurs qualifiés ; - Le refus de participation ou le repli sur soi des personnes les plus exclues <ul style="list-style-type: none"> ➤ les résolutions : - Mobiliser plusieurs PTFs - mobiliser les acteurs nationaux, régionaux et internationaux |
|---|---|--|

| | | |
|--|--|--|
| syndicats, la presse, les confessions religieuses) - Les organisations Onusiennes | | <ul style="list-style-type: none"> - (CEDAO, UEMOA et autres) - Développer des stratégies de mobilisation de ressources ; - Renforcement des capacités (mobilisation sociale, communications, etc.) ; - Encourager les gens au bénévolat ; - Mise en confiance des personnes ; - Accompagnement personnalisé visant à associer les acteurs les plus exclus |
|--|--|--|

Axe 3 : Créer des accords

| | |
|--|--|
| <p>1- Avec quelles autorités, services ou responsables locaux devons-nous créer des accords pour résoudre les problèmes prioritaires ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - les chefs des services déconcentrés de l'enseignement, - les ministères en charges de l'éducation - Les organisations d'enfants - les collectivités locales - Promoteurs des écoles privés - Organisations de la société civile intervenant dans l'éducation - Association des parents élèves - les leaders religieux et chefferies traditionnelles | <p>2- Avec quels objectifs concrets ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des ressources supplémentaires - Encourager les promoteurs des établissements privés - Faciliter la mobilisation communautaire - Créer les conditions favorables à l'éducation de qualité pour tous - Pérenniser les actions pour un accès à l'éducation de qualité pour tous - Mobiliser les acteurs pour un plaidoyer à l'endroit de l'Etat pour une éducation de qualité pour tous. <p>• Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Communication - Plaidoyer |
|--|--|

PLAN D' ACTIONS

| OBJECTIFS | ACTIVITES | RESPONSABLES | CALENDRIER |
|--|-------------------|-----------------|------------------|
| Objectif global : Améliorer l'accès des plus pauvres à l'éducation de qualité | | | |
| OS1 : | Rendre -Faire des | ONG, directeurs | A court terme et |

| | | | |
|---|---|---|--|
| effective l'implication des plus pauvres au processus éducatif | <p>diagnostics sur des maux qui minent le développement éducatif dans les communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des communautés ; - Réalisations d'émissions radio sur les bienfaits de l'éducation ; | d'écoles, élus locaux, ministère de l'éducation | continue |
| OS 2 : Rendre progressivement effective la gratuité de l'enseignement | <ul style="list-style-type: none"> - Prise de lois pour la gratuité ; - Suppression des frais connexes ; - Mise à disposition à temps des subventions dans les écoles publiques ; - subventionner les écoles et établissement privé en règle - Veiller à la bonne gestion des subventions en dynamisant et en outillant le comité de contrôle et suivi du patrimoine scolaire -Faire des plaidoyers pour mobiliser des ressources | <p>Assemblée Nationale, Etat, Institutions étatiques, ministères</p> <p>Ministères sectoriels</p> <p>Circonscriptions scolaires</p> | <p>Moyen terme Continue</p> <p>Court terme et continue</p> <p>Continue</p> <p>Moyen terme Continue</p> <p>Court terme et continue</p> <p>Court terme et continue</p> |
| OS 3 : Créer des conditions favorables à l'apprentissage des enfants | <ul style="list-style-type: none"> - Formation adéquate des enseignants -Recrutement des enseignants qualifiés -Assurer la formation continue des enseignants du | <p>Ministères sectoriels (Education et Fonction publique)</p> <p>Ministère sectoriel / circonscription scolaire</p> | <p>Court terme/continue</p> <p>Moyen et long terme</p> <p>Court, moyen et long terme</p> |

| | | | |
|-------------------------|---|-----------------------------|-------------------------|
| secteur public et privé | -Création des bibliothèques dans les écoles | Ministère sectoriel OSC/APE | Moyen et long terme |
| | -dotation des écoles en matériels didactiques | Ministères sectoriels | Continue |
| | - Assurer les soins de santé des enfants à l'école; | Ministère de la santé/OSC ; | Moyen et long terme |
| | - Assurer le service nutritionnel à l'école ; | - Etat/PAM ; OSC | Moyen terme et continue |
| | - Approvisionnement des écoles en eau potable ; | - Etat + OSC | Moyen terme et continue |
| | - Construction des latrines scolaires | Etat + OSC | Moyen terme et continue |
| | - Lutter contre les violences faites aux enfants en milieu scolaire ; | Etat + OSC | Court terme et continue |
| | - Construction des modules de classes en nombre suffisant; | Ministères sectoriels | Continue |
| | - Confection de mobiliers scolaires ; | Ministères sectoriels | Continue |
| | - Construction et aménagement des aires de jeux dans les écoles; | Etat + OSC | Court terme et continue |

Une table ronde a suivi la présentation de la synthèse. Elle a eu pour thème : **“Une éducation pour tous: Le droit à l'éducation des personnes vivant en extrême pauvreté au Bénin”**

Introduite par le Frère Augustin-Marie, elle a connu les interventions respectives de : Père LUIGI, Madame Enka. Le premier a rappelé que les Franciscains, voulant être proches des enfants du nord-Bénin, ont commencé par les enfants dits sorciers. Mais aujourd'hui la

problématique a évolué. D'où liée du présent séminaire initié en lien avec Franciscains International sur l'extrême pauvreté.

Madame Enka pour sa part, a resitué les objectifs dudit séminaire. En effet, dit-elle, l'O.N.U. considère aujourd'hui l'extrême pauvreté, non plus comme un manque de ressource, mais plutôt comme une violation des droits de l'homme. Il faut en cela traduire le langage juridique afin de le rendre accessible à tous. Ainsi donc, le présent séminaire vise à faire connaître les deux outils fondamentaux de travail à savoir : L'approche des droits de l'homme et l'éradication de l'extrême pauvreté à travers les droits de l'homme.

Sont intervenus ensuite la sœur Carine Directrice de l'école Salésienne Don Bosco, le Père Marc Directeur de l'Enseignement catholique de l'archidiocèse de Cotonou, Madame Marie Joséphine KORA de l'UNICEF et Monsieur Fidèle KOUKPONOU de CARITAS-BENIN :

- En substance, la sœur Carine a fait remarquer que même des personnes instruites sont parfois confrontées à la pauvreté : des parents ne suivent pas leurs enfants et il y a des enfants qui ne voient leurs parents qu'une seule fois dans la semaine. Cette triste réalité mérite que l'on y réfléchisse sérieusement.
- Le Père Marc pour sa part, fait remarquer que l'extrême pauvreté, synonyme de misère, est une déchéance humaine, car elle touche à la dignité humaine. Aux réflexions déjà qualitatives menées, il a ajouté la dimension socio-culturelle, c'est-à-dire voir comment aider les potentialités des plus pauvres à se déployer. Sinon, dit-il, demain, les choses vont rester telles qu'elles sont aujourd'hui.
- Madame KORA quant à elle, a fait remarquer que l'UNICEF a choisi l'éducation comme moyen pour éradiquer la pauvreté. Pour cette institution, tous les enfants de trois à dix-sept ans doivent être aidés dans la défense de leurs droits. Pour y arriver, l'UNICEF travaille dans les domaines tels que :
 - La préscolarisation : les enfants pauvres sont exclus de cette étape capitale de l'éducation qui prédispose l'enfant à être un bon citoyen demain grâce aux pré-requis et à l'enseignement du civisme. Des espaces sont créés pour cela.
 - Le primaire : ici, l'UNICEF donne les fournitures scolaires.
 - Le secondaire : fournitures scolaires et frais de scolarité sont apportés.

Par ailleurs, la relation communauté-école est maintenue par la création de fiches scolaires. Enfin, l'UNICEF exerce une influence sur les politiques, afin qu'ils soient centrés sur l'éducation des enfants pauvres.

- Enfin, Monsieur Fidèle KOUKPONOU a montré les mécanismes mis en place par Caritas-Bénin pour lutter contre l'extrême pauvreté. Il s'agit de : Les fondements de l'action de l'église, le pilier central, les stratégies et quelques résultats obtenus (Voir Communication en Annexe)

Des questions-réponses relatives aux deux dernières interventions ont mis fin aux travaux de la matinée.

Des groupes de travail ont été formés dans l'après-midi pour la constitution du comité de suivi et de leurs attributs.

Comité de Suivi :

- 1- Franciscains-Bénin
- 2- Un représentant des rois
- 3- Parlement des jeunes
- 4- Représentant des enseignants
- 5- Institut religieux féminin
- 6- ONG

Les attributs du Comité

- Travailler pour identifier les pauvres dans nos zones respectives ;
- Utiliser les réseaux sociaux/mail pour faciliter la communication entre les membres ;
- Faire des rencontres trimestrielles ;
- Planifier des activités ;
- Toucher les structures étatiques concernées par l'extrême pauvreté et les droits de l'homme ;
- Mobiliser les ressources humaines et financières.

NB : un projet sera élaboré pour le fonctionnement de ce comité

La Remise d'attestations aux participants et les mots de clôture de la représentante de Franciscain International, du Directeur Exécutif et du Président d'administration de Franciscains-Bénin ont mis fin au Séminaire.